

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 19 janvier 2016

PRESENTS: Mr D. CHEVAL, *Président* ;
Mr L. DELIRE, *Bourgmestre* ;
Mme Fl. LECHAT, Mrs St. TRIPNAUX, R. DELBASCOUR, P. CHEVALIER,
E. MASSAUX, *Echevin(e)s* ;
Dr J.-P. BAILY, Mmes A. WAUTHELET, B. CREMERS, Mrs Fr. PIETTE,
Mmes J. JAUMAIN, Ch. EVRARD, Mr Fr. NONET, Mmes V. GAUX, A. WINAND,
Mrs F. LETURCQ, L. CHASSIGNEUX, Mmes D. HICGUET, I. GOFFINET, Mr O. BOON,
Conseillers(ères) communaux(ales) ;
Mme S. DARDENNE, *Présidente du C.P.A.S. (siégeant avec voix consultative)* ;
Mme M.-H. BOXUS, *Directrice générale ff.*

OBJET : redevance pour les occupations du Centre Sportif – exercices 2016 à 2019

Le Conseil Communal, en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement les articles L1122-30, L1124-40, L1133-1 & 2, L3131-1§1-3°, L3132-1§1 ;

Vu les dispositions légales et réglementaires ;

Revu la délibération du Conseil Communal du 13 octobre 2015 relative à la tarification des occupations du Centre sportif ;

Attendu que la Commune doit se doter des moyens nécessaires afin d'assurer l'exercice de sa mission de service public ;

Attendu que pour attirer une population plus jeune il convient de maintenir des prix attractifs ;

Considérant que le souhait du Collège Communal est d'encourager le sport et d'inciter la jeunesse à pratiquer des activités sportives ;

Considérant que l'ouverture de la nouvelle aile du Centre sportif nécessite la révision de règlement afin d'y inclure les taux de la redevance y afférents ;

Considérant qu'il y a lieu de revoir la tarification de la location de la cafétéria lors de stages, cette occupation n'étant, dans ce cas, source d'aucun revenu pour les associations ;

Vu la communication du dossier à Madame la Directrice financière faite en date du 7 janvier 2016 conformément à l'article L1124-40§1,3° et 4° du CDLD ;

Vu l'absence d'avis de légalité de Madame la Directrice financière ;

Sur proposition du Collège Communal ;

Après en avoir délibéré ;

A R R E T E à l'unanimité :

Art.1. Il est établi, pour les exercices 2016 à 2019 inclus, une redevance pour les occupations au Centre Sportif de la Hulle, fixée comme suit :

1. Pour : les clubs et associations reconnus de l'entité

1.1. Tarification horaire :

Entraînements	Local	Matches
8,00 €	T1 + T2	12,00 €
6,00 €	T12 + T21 + T22	9,00 €
4,00 €	T1 ou T2 ou T3	6,00 €
2,00 €	T11 ou T12 ou T21 ou T22 ou T31 ou T32	3,00 €
3,50 €	salle de gymnastique / judo	-
3,00 €	terrains extérieurs de foot, de mini-foot, basket, tennis en dur	4,00 €
4,00 €	terrains extérieurs de foot, de mini-foot, basket, tennis en dur avec éclairage : - dès 17h00 du 01/10 au 31/03 - dès 20h00 du 01/04 au 30/09	6,00 €
	CAFETERIA ancienne aile : petit comptoir grand comptoir totalité lors de stages	4,00 € 6,00 € 10,00 € gratuit
	CAFETERIA nouvelle aile : lors de stages	10,00 € gratuit
1,00 €	prix / vestiaire / heure	1,50 €

1.2. Tournois :

Tournois	Local
14,00 €	prix / vestiaire / jour
7,00 €	prix / vestiaire / 1/2 jour

- 2. Pour :** - les clubs et les associations : - non reconnus
- les particuliers de l'entité - hors de l'entité

2.1. Tarification horaire :

Entraînements	Local	Matches
12,00 €	T1 + T2	18,00 €
10,00 €	T12 + T21 + T22	15,00 €
8,00 €	T1 ou T2 ou T3	12,00 €
6,00 €	T11 ou T12 ou T21 ou T22 ou T31 ou T32	9,00 €
7,00 €	salle de gymnastique / judo	-
7,00 €	terrains extérieurs de foot, de mini-foot, basket, tennis en dur	8,00 €
9,00 €	terrains extérieurs de foot, de mini-foot, basket, tennis en dur avec éclairage : - dès 17h00 du 01/10 au 31/03 - dès 20h00 du 01/04 au 30/09	12,00 €
	CAFETERIA ancienne aile : petit comptoir grand comptoir totalité lors de stages	8,00 € 12,00 € 20,00 € gratuit
	CAFETERIA nouvelle aile : lors de stages	20,00 € gratuit
3,00 €	prix / vestiaire / heure	4,00 €

2.2. Tournois :

Tournois	Local
20,00 €	prix / vestiaire / jour
12,00 €	prix / vestiaire / 1/2 jour

3. Pour : les particuliers domiciliés hors de l'entité :

3.1. Tarification horaire :

Entraînements	Local
18,00 €	T1 + T2
15,00 €	T12 + T21 + T22
12,00 €	T1 ou T2 ou T3
10,00 €	T11 ou T12 ou T21 ou T22 ou T31 ou T32
10,00 €	salle de gymnastique / judo
10,00 €	terrains extérieurs de foot, de mini-foot, basket, tennis en dur
12,00 €	terrains extérieurs de foot, de mini-foot, basket, tennis en dur avec éclairage : - dès 17h00 du 01/10 au 31/03 - dès 20h00 du 01/04 au 30/09
4,00 €	prix / vestiaire / heure

Art.2. La redevance est due par toute personne, physique ou morale, qui demande l'occupation des infrastructures du Centre sportif.

Art.3. La redevance est payable au comptant :

- soit entre les mains de la Directrice financière ou de son préposé, contre remise d'un reçu,
- soit dès la date d'envoi de l'invitation à payer et selon les modalités reprises sur celle-ci.

La redevance est payable au comptant dès réception de l'invitation à payer et selon les modalités reprises sur celle-ci.

A défaut de paiement au comptant, un rappel sans frais sera envoyé par pli simple. Le redevable dispose alors d'un délai de 15 jours pour effectuer le paiement.

Passé ce délai, le recouvrement s'effectuera conformément à l'article L1124-40 §1-1° du CDLD.

Par ailleurs, il sera mis également fin au contrat de location.

Art.4. Le présent règlement sera transmis aux autorités supérieures aux fins légales et publié dans le respect du prescrit des procédures légales.

Ainsi fait et délibéré en séance à Profondeville, les jour, mois et an que dessus.

PAR LE CONSEIL COMMUNAL,

La Directrice générale f.f.,
M.-H. BOXUS

Le Président,
D. CHEVAL

POUR COPIE CONFORME,

La Directrice générale f.f.,



M.-H. BOXUS



Le Bourgmestre,



L. DELIRE